

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° BC-2024-032

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240702-BC\_2024\_032-DE



L'an deux mille vingt-quatre  
Le deux juillet à dix-sept heures  
Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la  
salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Yves  
GOUGNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.  
Date de convocation : 26 juin 2024

**Nombre de membres :**

En exercice	16
Présents	12
Votes	13

**PRESENTS :**

Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian  
FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Charles  
JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Renaud PFEFFER, Jean-Pierre CID, Françoise TRIBOLLET

**PROCURATION :**

Loïc BIOT donne procuration à Fabien BREUZIN

**SECRETARE DE SEANCE** : Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**VOIRIE**

\*\*\*\*\*

**Marché de travaux  
d'aménagement des  
rues du Prieuré, des  
Blanchardes et Saint-  
Marc à Taluyers**

**Autorisation de  
signature du marché  
au Président**

Rapporteur : Monsieur Christian FROMONT, Vice-Président délégué à la Voirie et  
aux Réseaux

Vu les dispositions du code de la Commande Publique,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays Mornantais validés par  
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023  
donnant délégation au Bureau Communautaire pour prendre toute décision  
concernant la préparation et la passation des marchés et accords-cadres de  
travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée d'un montant supérieur au  
seuil de transmission des actes au contrôle de légalité défini par le CGCT,

La Communauté de Communes du Pays Mornantais a lancé une procédure  
adaptée relative aux travaux d'aménagement des rues du Prieuré, des Blanchardes  
et Saint Marc à Taluyers,

Après analyse de la candidature et de l'offre remise par l'unique soumissionnaire,  
la commission MAPA a décidé lors de sa séance du 25 juin 2024 d'attribuer le  
marché au groupement ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse  
en application des critères d'attribution à MGB TP (mandataire)/CARLE SAS, 140  
rue Frédéric Monin, 69440 MORNANT, pour un montant total de 1.124.141,89 €  
HT composé :

- D'une tranche ferme : Rue du Prieuré  
Montant d'attribution : 489.835,37 € HT soit 587.802,44 € TTC.  
Durée d'exécution : 6 mois à compter de l'ordre de service de démarrage  
des travaux.



- D'une tranche optionnelle 1 : Rue Saint Marc  
Montant d'attribution : 87.592,01 € HT soit 105.110,41 € TTC.  
Durée d'exécution : 1 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.
- D'une tranche optionnelle 2 : Rue Saint Marc 2  
Montant d'attribution : 130.221,95 € HT soit 156.266,34 € TTC.  
Durée d'exécution : 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.
- D'une tranche optionnelle 3 : Rue des Blanchardes  
Montant d'attribution : 416.492,57 € HT soit 499.791,08 € TTC.  
Durée d'exécution : 5 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

Transmis en

Préfecture le 05 JUIL 2024

Notifié ou publié

le 05 JUIL 2024

Le Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la personne habilitée, à signer le marché n° 2024-05 relatif aux travaux d'aménagement des rues du Prieuré, des Blanchardes et Saint Marc à Taluyers,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal, opération 2123.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 5 JUILLET 2024  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Yves GOUGNE